

Procédure d'admission à Pré-de-Vert

1. **Prise de contact téléphonique auprès de la direction** par un assistant social du service placeur officiel (SPJ / OTG / TM), ensuite prise de contact faite par les parents dans le but d'organiser un entretien d'information.
2. **L'entretien d'information** réunit les parents, l'enfant et le professionnel significatif dans l'orientation (AS) qui sont reçus par la Direction de Pré-de-Vert Cette rencontre a pour but de présenter l'institution à la famille, d'entendre la formulation des besoins de l'enfant et les attentes du placement. telle que présentée, vérifier s'il y a une convergence entre le dispositif institutionnel et les besoins de l'enfant.
déboucher sur l'organisation d'un stage ou le cas échéant sur une autre indication d'orientation.
3. **Le stage** est organisé en principe pour une période de deux semaines. L'enfant est accueilli au statut convenu lors de l'entretien d'information. Durant la période de stage et selon l'autorisation demandée aux parents, l'équipe se met en contact avec le réseau actif autour de l'enfant : enseignant, thérapeute, éducateur....
4. **L'anamnèse** fait partie intégrante de la procédure d'admission. Elle est réalisée par un membre du secteur thérapeutique
5. **Le bilan de stage** est fixé la semaine suivant le stage. Il réunit les professionnels sollicités lors de cette période, les parents et l'élève, et est animé par la direction de Pré-de-Vert. Cette rencontre doit permettre de décider : la confirmation de l'admission de l'enfant ou la proposition d'investir une autre orientation. Si le stage est positif, les parents et l'AS reçoivent le formulaire d'inscription. L'inscription sera effective lors de la réception de celui-ci et du formulaire SPJ. Un bilan d'observations de stage est transmis par l'équipe de Pré-de-Vert, avant le bilan selon le canevas se trouvant dans le cadre de références. Les rapports des thérapeutes sont demandés. S'ils n'ont pas été transmis lors du stage, le thérapeute de Pré-de-Vert réactive cette démarche.

Remarques générales

Le dossier d'information concernant l'élève se constitue dès la prise de renseignements.

Notre démarche d'admission doit nous permettre d'être le plus efficace possible pour l'admission. Nous devons identifier et confirmer l'adéquation du projet d'orientation en relation avec la configuration des groupes et les forces en présence.

- Quel nombre de places disponibles avons-nous réellement ?
- Dans quelle classe et dans quel groupe ?

La direction de l'institution prend la décision de confirmer définitivement une admission aux parents ainsi qu'au service placeur.